QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, dirige la délégation québécoise aux Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, les 13 et 14 septembre 2010;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit composée de :

- monsieur Vincent Lehouillier, directeur du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux;
- monsieur Jacques Cotton, sous-ministre de la Santé et aux Services sociaux;
- madame Patricia Caris, directrice des affaires intergouvernementales et de la coopération internationale, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- monsieur Marc Foisy, conseiller, Direction des affaires intergouvernementales et de la coopération internationale, ministère de la Santé et des Services sociaux:
- madame Claire Robitaille, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif, Gérard Bibeau

54264

Gouvernement du Québec

Décret 769-2010, 8 septembre 2010

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc Parent comme directeur du Service de police de la Ville de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le gouvernement nomme le directeur du Service de police de la Ville de Montréal sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, qui consulte préalablement le conseil et la Commission de la sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 109 de cette charte, le mandat du directeur est d'au moins cinq ans, à moins que le ministre de la Sécurité publique ne recommande un terme différent, et il peut être renouvelé;

ATTENDU QUE par le décret numéro 309-2010 du 31 mars 2010, monsieur Yvan Delorme a été nommé de nouveau directeur du Service de police de la Ville de Montréal, qu'il quitte ses fonctions le 12 septembre 2010 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations prévues à l'article 108 de cette charte ont été effectuées:

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE monsieur Marc Parent, assistant-directeur et chef du Service à la communauté de la région Nord du Service de police de la Ville de Montréal, soit nommé directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour un mandat de cinq ans à compter du 13 septembre 2010.

Le greffier du Conseil exécutif, Gérard Bibeau

54265

Gouvernement du Québec

Décret 770-2010, 8 septembre 2010

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Daniel Lapointe comme membre de la Commission des transports du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 16 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) prévoit que la Commission des transports du Québec est formée notamment de onze membres nommés pour une période d'au plus cinq ans par le gouvernement qui fixe leur traitement et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Lapointe a été nommé de nouveau membre de la Commission des transports du Québec par le décret numéro 871-2007 du 3 octobre 2007, que son mandat viendra à échéance le 2 octobre 2010 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE monsieur Daniel Lapointe soit nommé de nouveau membre de la Commission des transports du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 3 octobre 2010, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif, GÉRARD BIBEAU